



Conseil économique et social

Distr. générale
8 août 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Comité d'examen du respect des dispositions

Dixième réunion

Genève, 25 novembre 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la dixième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 novembre 2014, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau et déclaration solennelle des nouveaux membres.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Faits nouveaux survenus depuis la neuvième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions.

* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (http://www.unece.org/env/water/10th_compliance_committee_2014.html), et de le retourner au secrétariat de la CEE avant le 12 octobre 2014 au plus tard, par courrier électronique (katri.veldre@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les participants doivent se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Ils veilleront à prévoir suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1911.



4. Suivi des décisions prises par la Réunion des Parties à sa troisième session:
 - a) Consultations avec les Parties afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole;
 - b) Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports au titre du Protocole;
 - c) Examen du respect des dispositions relatives à l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles au titre du Protocole.
5. Promotion de la procédure d'examen du respect des dispositions.
6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.
7. Questions diverses.

II. Annotations

1. Élection du Bureau et déclaration solennelle des nouveaux membres

1. Conformément au paragraphe 7 de l'annexe de la décision I/2 relative à l'examen du respect des dispositions (ECE/MP.WH/2/Add.3–EUR/06/5069385/1/Add.3), à sa troisième session (Oslo, 25-27 novembre 2013), la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a réélu M. Pierre Chantrel (France), M. Oddvar Lindholm (Norvège), M. Ilya Trombitsky (République de Moldova) et M. Serhiy Vykryst (Ukraine) pour un nouveau mandat et a élu M. Vadim Ni (Kazakhstan) pour un premier mandat, en qualité de membres du Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole jusqu'à la cinquième session ordinaire de la Réunion des Parties.

2. Afin d'assurer une gestion efficace de ses travaux pendant la période intérimaire avant sa dixième réunion, le Comité d'examen du respect des dispositions a procédé à l'élection de son nouveau Président en recourant à sa procédure électronique de prise de décisions. Il a réélu M. Veit Koester au poste de Président pour la période 2014-2016.

3. Conformément au paragraphe 8 de l'annexe de la décision I/2, le Comité élira un Vice-Président à sa dixième réunion.

4. Le membre nouvellement élu prendra l'engagement solennel d'exercer ses fonctions en toute impartialité et en toute conscience.

2. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Comité d'examen du respect des dispositions sera invité à adopter l'ordre du jour faisant l'objet du présent document.

3. Faits nouveaux survenus depuis la neuvième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions

6. Le secrétariat informera le Comité des faits nouveaux survenus depuis la neuvième réunion. Il l'informera en particulier des résultats pertinents de la septième réunion de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports (Genève, 4 juillet 2014).

7. Le Président rendra compte des résultats de la deuxième réunion informelle des présidents des organes d'examen du respect des dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE, qui s'est tenue à Genève le 24 mars 2014.

8. Le Président rendra également compte de la réunion informelle avec les présidents des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme qui s'est tenue à Genève, le 26 mars 2014, au cours de la réunion annuelle des présidents de ces organes (Genève, 23-27 juin 2014).

4. Suivi des décisions prises par la Réunion des Parties à sa troisième session

9. Le Comité sera invité à examiner différentes mesures de suivi résultant des décisions prises par la Réunion des Parties au Protocole à sa troisième session.

a) Consultations avec les Parties afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole

10. Comme suite à la décision III/1 sur les questions générales concernant le respect des dispositions (ECE/MP.WH/11/Add.2 – EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/06/Add.2), et compte tenu de l'examen des résultats du deuxième cycle de présentation de rapports, le Comité étudiera le mode opératoire à adopter en proposant des consultations à une Partie ou à un petit groupe de Parties ayant des problèmes de mise en œuvre identiques ou quasi identiques.

11. Le Comité examinera également s'il est nécessaire de réviser le cadre de référence du processus de consultation et les critères de sélection des Parties susceptibles d'être sollicitées pour prendre part à une consultation.

b) Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports au titre du Protocole

12. Le Comité examinera, sur la base des informations transmises par le secrétariat, le respect des dispositions relatives à la présentation de rapports au titre du Protocole par les Parties n'ayant pas présenté de rapports au cours du deuxième cycle de présentation de rapports.

c) Examen du respect des dispositions relatives à l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles au titre du Protocole

13. Le secrétariat informera le Comité des progrès réalisés par les Parties en matière de définition d'objectifs conformément à l'article 6 du Protocole. Sur la base de la décision III/1, notamment les paragraphes 2 à 7, le Comité étudiera le mode opératoire à adopter concernant le fait que certaines Parties n'ont pas défini d'objectifs et de dates cibles.

5. Promotion de la procédure d'examen du respect des dispositions

14. Le Comité examinera les mesures concrètes à prendre pour promouvoir la procédure d'examen du respect des dispositions. Les membres du Comité rendront compte des efforts qu'ils ont déployés pour présenter le mécanisme dans divers forums et manifestations.

15. Le secrétariat rendra compte des divers forums et manifestations au cours desquels il a pu présenter le mécanisme, par exemple la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 28-31 octobre 2014).

6. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions

16. Le Comité examinera son programme de travail futur, déterminera les questions à prendre en considération lors de ses prochaines réunions et donnera au secrétariat des indications concernant les dispositions ultérieures à envisager. Il conviendra aussi des dates de ses onzième et douzième réunions.

7. Questions diverses

17. Les membres du Comité qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.
